



CC du Pont du Gard (Siren : 243000684)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Remoulins
Arrondissement	Nîmes
Département	Gard
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/06/2002
Date d'effet	15/11/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre PRAT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	21 Bis Avenue du Pont du Gard
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	30210 REMOULINS
Téléphone	04 66 37 67 67
Fax	04 66 37 29 70
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	24 136
-----------------------------	--------

Densité moyenne	104,34
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
30	Aramon (213000128)	4 184
30	Collias (213000854)	1 079
30	Comps (213000896)	1 751
30	Domazan (213001035)	967
30	Estézargues (213001076)	618
30	Fournès (213001167)	1 078
30	Meynes (213001662)	2 725
30	Montfrin (213001795)	3 178
30	Pouzilhac (213002074)	759
30	Remoulins (213002124)	2 303
30	Saint-Bonnet-du-Gard (213002355)	846
30	Saint-Hilaire-d'Ozilhan (213002603)	1 134
30	Théziers (213003288)	1 065
30	Valliguières (213003403)	642
30	Vers-Pont-du-Gard (213003460)	1 807

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- <i>Création et exploitation d'un service public d'assainissement autonome, chargé du contrôle technique et de l'entretien.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement : - Création et entretien des sentiers de randonnée inscrits au schéma de la randonnée et des activités de plein air du Pays Uzège - Pont du Gard sous réserve des compétences dévolues au Syndicat Mixte d'Aménagement, de Protection, de Mise en Valeur du Massif et des Gorges du Gardon. - Information et éducation en matière de patrimoine local sous réserve des compétences dévolues au Syndicat Mixte d'Aménagement, de Protection, de Mise en Valeur du Massif et des Gorges du Gardon. Missions hors GEMAPI : - Actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines. - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'intérêt de bassin. - Concours à l'animation et à la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. - Concours à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation, à la gestion de crise et aux</i>

actions de développement de la conscience du risque.

Sanitaires et social

- Action sociale

*PETITE ENFANCE (enfants de moins de 6 ans) - Création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des CLSH : * structures d'accueil collectives existantes ou à créer*
- Signature des contrats enfance jeunesse ou autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer ou les compléter (contrat d'entreprise...), et mise en ?uvre de ceux-ci dans les limites des compétences figurant aux présents statuts.

Insertion et emploi : Mise en place d'un centre de ressources ayant pour objet l'emploi sur tout le périmètre communautaire. Coordination des action mises en ?uvre localement dans le cadre de l'insertion professionnelle de l'emploi et du développement dans le but de favoriser le retour à l'emploi des personnes publiques

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Création de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire et politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

Mise en ?uvre d'une politique culturelle d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les actions visant à inscrire la culture dans une stratégie globale de développement local par la valorisation de l'image culturelle du territoire et la construction de l'identité du territoire intercommunal : a) réhabilitation du petit patrimoine non classé non inscrit présentant un intérêt scientifique, historique, politico-affectif ou technique, apportant une valeur ajoutée en terme de développement touristique, et inscrit à l'inventaire du plan patrimoine emploi du département du Gard. b) Manifestations inventées ou programmées par la communauté de communes du Pont du Gard visant à créer une identité culturelle communautaire par leur rayonnement géographique, leur fréquentation et un maillage cohérent du territoire en vue de favoriser la diffusion, la création ou la formation artistique, musicale, cinématographique, etc..., notamment en lien avec la politique culturelle du département du Gard (cinéma itinérant, programmation de spectacles vivants...). c) Diagnostic en vue de la mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pont du Gard, notamment en liaison avec les politiques du Conseil Général et du Conseil Régional. d) Soutien à la formation musicale par la réalisation d'interventions en milieu scolaire, et/ou en structures d'accueil petite enfance et périscolaires dans le cadre d'un conventionnement avec la ou les associations partenaires du territoire. e) Réalisation, entretien et gestion de nouveaux équipements culturels d'intérêt communautaire, répondant aux critères suivants : - caractère structurant et exceptionnel de l'équipement de par son objet - rayonnement géographique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard

- Activités sportives

Mise en oeuvre d'une politique sportive d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les manifestations inventées ou programmées par la Communauté de Communes du Pont du Gard visant à créer une identité sportive communautaire par leur rayonnement géographique, leur fréquentation et un maillage cohérent du territoire en vue de favoriser la promotion du sport sur le territoire. - Soutien technique et financier au développement d'un centre de ressources pour les associations locales - Mise en place d'un passeport culturel et sportif à destination des jeunes de la Communauté de Communes du Pont du Gard - Achat, gestion et mise à disposition aux communes membres pour leurs festivités, manifestations culturelles et sportives, de matériel dont la gestion globalisée présente un intérêt en terme d'économie d'échelle.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de Cohérence Territoriale

- Schéma de secteur

Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zones d'aménagement concertées d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les ZAC à créer nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Pont du Gard à l'exception des ZAC à vocation d'habitat.

- Constitution de réserves foncières

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

Garanties d'emprunts en matière de logements locatifs publics dans le cadre des nouvelles opérations de production et de réhabilitation de logement locatifs sociaux par des organismes HLM conventionnés Aides aux particuliers procédant à la réhabilitation de logements dans le but de les louer à l'année

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Politique du logement social d'intérêt communautaire par des actions en faveur du logement des personnes défavorisée.

Logements des personnes défavorisées : Contribution financière au FSL Participation à l'accession sociale dans le cadre du dispositif "pass foncier" ou tout autre dispositif d'attribution de subventions

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Elaboration de programmes de référence destinés à servir de cadre aux actions ou opérations d'aménagement de type OPAH, ou tout autre dispositif qui s'y substituerait.

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
exercice du droit de préemption dans les domaines de sa compétence nécessitant l'acquisition de biens par usage de ce droit et dans toutes les zones où ce droit a été institué par les communes de la CC dotées d'un POS ou d'un PLU sauf délibération contraire de la commune concernée

Autres

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

création et gestion d'un service de police à caractère intercommunal Etude sur les conditions de fonctionnement et d'exercice de missions d'agents de police et/ou de gardes champêtres recrutés dans le cadre de la loi

- Service public de défense extérieure contre l'incendie

Etude en vue de l'harmonisation de la prévention des incendies, études de périmètres d'action d'action forestières

- NTIC (Internet, câble...)

- Numérisation des plans cadastraux, coordination et développement d'un système d'information géographique (SIG).

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

- La communauté de communes est habilitée à gérer les fourrières de véhicules. Gestion des fourrières de véhicules

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
30	SI d'aménagement du ruisseau de Bournigues à Sernhac (200077519)	SM fermé	4 987
30	SMICTOM Rhône Garrigues (253001325)	SM fermé	48 383
30	SITOM de la région Sud Gard (253002950)	SM fermé	311 196
30	PETR Uzège Pont du Gard (200074920)	SM fermé	55 850
30	SMICTOM de la région d'Uzès (253001135)	SM fermé	33 794
30	SM EPTB Gardons (253002711)	SM fermé	375 432

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)